

ACES - Chariots à conducteur porté

Formation initiale

Être reconnu apte à conduire en sécurité

Objectifs

- Conduire en sécurité un chariot à conducteur porté

Public Visé

Toute personne appelée à conduire un chariot automoteur à conducteur porté, appartenant à l'une des catégories de la recommandation 489 de la CNAM.

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

- 18 ans d'âge minimum.
- Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions.
- Aptitude médicale à la conduite d'un chariot.

Parcours pédagogique

1. Formation théorique (commune à l'ensemble des catégories de la R489)

- Introduction

Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation.

- Connaissances générales

Le conducteur, les différents acteurs de l'entreprise, les principaux acteurs en prévention des risques professionnels, le dispositif CACES®.

- Technologie des Chariots

- Catégories de chariots et de CACES®

- Notions élémentaires de physique, stabilité des chariots

- Risques liés à l'utilisation des chariots et moyens de prévention associés

- Exploitation des chariots

- Vérification d'usage d'un chariot

2 Formation pratique (sur la catégorie concernée par la convention du stagiaire)

Exercices pratiques conformes au référentiel de la R489 et à la catégorie de chariot.

Evaluation pratique continue durant la formation.

- Prise de poste et vérification

- Conduite et manœuvres

- Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenances générales

Objectifs pédagogiques

Apporter au candidat :

> Les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'utilisation des chariots en général.

> Le savoir-faire nécessaire à la conduite en sécurité de chariots automoteurs appartenant à l'une des catégories de la recommandation 489 de la CNAM, selon la candidature du salarié.

Evaluer l'acquisition de ces connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'obtention d'une ACES de la catégorie concernée.

La validité de l'ACES obtenue est de 5 ans.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Vidéo projection, notices fabricants, divers documents (VGP, etc.) pour l'enseignement théorique.

- Plateau technique certifié selon la R489 de la CNAM, chariots correspondants aux catégories concernées par la formation.

EXPERTISE FORMATION BBM - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73650058865

Qualification Intervenant(e)(s)

Les formateurs sont formés à la pédagogie, expérimentés dans la conduite des chariots de la catégorie concernée, et titulaires du ou des CACES® correspondants.

Le testeur est agréé par un organisme certificateur.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de chariots à conducteur porté sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R489 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'une Attestation à la Conduite En Sécurité (ACES) par catégorie de chariots.

- Selon la Recommandation R489, le renouvellement de l'autorisation de conduite est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Modalités d'Accessibilité

Vous reporter à l'onglet "accessibilité"

Effectif

De 1 à 6 Personnes



Contactez-nous !

NATHALIE ROSSONE

Tél. : 05 62 53 00 11

Mail : contact@sudformationbbm.com